

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21471 - 79ÈME ANNÉE

Illustration d'une mesure d'assimilation inadaptée

Plus de 50 degrés en cours d'EPS : urgence du calendrier scolaire réunionnais

Faute d'infrastructures adaptées, élèves et enseignants du collège Jean Lafosse à Saint-Louis doivent supporter une température du sol de plus de 50 degrés pendant les cours d'EPS.

Ce problème est très répandu à La Réunion. Il découle uniquement d'un calendrier scolaire inadapté à La Réunion, au nom de l'assimilation à la France.

Ailleurs dans notre hémisphère, la Kanaky Nouvelle-Calédonie applique un calendrier adapté : grandes vacances de près de deux mois en été, année scolaire débutant fin février pour se terminer en décembre. Comme la Kanaky Nouvelle-Calédonie est encore sous la souveraineté de la République française, cela montre qu'il est possible d'avoir un calendrier scolaire favorable aux élèves et aux enseignants à La Réunion.

Ce 22 février, les enseignants d'EPS du collège Jean Lafosse de Saint-Louis appellent à un rassemblement. Ils demandent aux pouvoirs publics des moyens pour travailler dans de bonnes conditions en plein cœur de l'été :

« Malgré les nombreuses relances pour faire avancer les choses, le Collège Jean Lafosse au Gol ne semble pas être une priorité pour les instances concernées. Les élèves pratiquent l'EPS dans de très mauvaises conditions : températures élevées jusqu'à plus de 50 °C (relevés au sol sur 1 heure), absence d'ombre, problèmes d'installations, sols glissants et/ou complètement inondés, manque d'aération, laine de verre... la liste est longue !! une mobilisation est prévue le 22 février », indique un communiqué des représentants de ce mouvement.

Autrement dit, des infrastructures sportives adaptées doivent être construites par le Conseil départemental pour enseigner l'EPS dans de bonnes conditions pendant la période de l'année la plus chaude à La Réunion.

Réduction des vacances d'été au profit de celles d'hiver

C'est une illustration d'un calendrier scolaire inadapté à La Réunion. Dans une volonté d'assimilation manifeste, Paris a pris la décision politique d'aligner progressivement le calendrier scolaire du système éducatif à La Réunion avec celui de la France.

Auparavant, janvier et février étaient la période des grandes vacances. Ceci coïncidait avec les mois les plus chauds et donc avec la probabilité la plus importante du passage d'un cyclone. Cela garantissait de protéger élèves et enseignants des températures les plus élevées de l'année.

Mais depuis, les vacances d'été ont été réduites à un peu plus d'un mois, tandis que celles d'hiver ont été rallongées à plus d'un mois.

A l'assimilation s'ajoute l'impact de la crise climatique, car les températures augmentent.

La Kanaky Nouvelle-Calédonie applique un calendrier adapté

Ailleurs dans notre hémisphère, la Kanaky Nouvelle-Calédonie applique un calendrier adapté : grandes vacances de près de deux mois en été, année scolaire débutant fin février pour se terminer en décembre.

Comme la Kanaky Nouvelle-Calédonie est encore sous la souveraineté de la République française, cela montre qu'il est possible d'avoir un calendrier scolaire favorable aux élèves et aux enseignants à La Réunion.

Il est donc grand temps que l'intérêt des Réunionnais soit la priorité de ceux qui décident du calendrier scolaire dans notre pays.

M.M.

Projet de bassin de baignade du Colosse : le fiasco !



Les Saint-Andréens ont encore en mémoire le scandale du gymnase du Collège Joseph Bédier et de son mur d'escalade qui avait — il n'y a pas très longtemps — défrayé la chronique.

Un projet qui avait été lancé en juillet 2012. La structure se trouvait être inutilisable après 2,9 millions d'euros de travaux et fermée pendant de longues années. A tel point que le projet avait été à l'époque qualifié de « chantier le plus long du monde ». En effet, l'équipement a été livré seulement en juillet 2023, soit 11 ans après ! Et pour un cout de 3,7 millions d'euros.

Ce scandale avait mis en évidence de graves manquements dans la gestion et le suivi du chantier. A l'époque, les majorités successives se renvoyant la responsabilité du fiasco.

L'histoire semble se répéter. Après l'escalade, la bai-

gnade ! En effet tous les regards se tournent aujourd'hui vers le bassin de baignade du parc de Colosse. Ce projet lancé en août 2013 pour un budget de 2 millions d'euros se chiffre aujourd'hui à plus de 5 millions et marqué par des retards conséquents de travaux. Le bassin toujours pas ouvert au public est confronté à toutes sortes de soucis techniques, donc inutilisable, son ouverture régulièrement repoussée. La mairie de Saint-André pourrait perdre les millions d'euros de subventions alloués par l'Europe ! Une fois de plus, dans cette affaire, il est démontré la grande légèreté dont a fait preuve ceux qui ont eu en charge le suivi technique et administratif du projet. Le dindon de cette mauvaise farce étant la population (les contribuables) de Saint-André.

Paul Dennemont

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Le mouvement de protestation paralyse l'activité économique et donc les profits

Barrages à Mayotte : la classe dominante débordée par ce qu'elle a créé

Regroupés dans un mouvement appelé « Forces vives », des habitants de Mayotte ont décidé de dresser des barrages depuis plusieurs semaines dans l'île pour protester contre l'aggravation de la crise. Lors de sa récente visite dans ce territoire, le ministre de l'Intérieur avait annoncé le projet de changer la Constitution pour annoncer une procédure spécifique à Mayotte de l'acquisition de la nationalité française : la fin du droit du sol.

Cela signifie que si une personne de nationalité française veut que ses enfants nés à Mayotte aient la même nationalité, son conjoint doit être impérativement de nationalité française. Ainsi, un enfant né à Mayotte, département français selon Paris, d'un parent français ne sera plus obligatoirement Français. Le projet touche un fondement du pacte républicain : qui est citoyen français et qui ne l'est pas.

Outre cette annonce donnant un coup d'arrêt à l'intégration de Mayotte dans la République française, Gérald Darmanin a promis la fin des visas limités à Mayotte. Jusqu'à présent, si un immigrant venu d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne veut entrer à Mayotte, le visa qui lui est délivré par les autorités françaises ne lui permet pas d'aller à La Réunion ou en France. Les « Forces vives » demandent que le visa permettant de séjourner à Mayotte soit également valable à La Réunion et en France.

En focalisant le débat sur les personnes que Paris considère comme des étrangers à Mayotte, le gouvernement entretient une dangereuse diversion. Car les raisons de la crise sont connues : corruption, chômage, pauvreté, inégalité, manque de logements, d'écoles et d'hôpitaux, périodes importantes de manque d'eau potable...

Les citoyens tiennent les barrages, pas les bandits

Ce mercredi à Pamandzi, les « Forces vives » organisaient un rassemblement. Un très nombreux public a discuté d'une réponse du gouvernement aux demandes. Paris propose une loi d'urgence pour Mayotte qui sera présentée le 22 mai, dans trois mois, intégrant la fin du visa spécifique à Mayotte et visant à réduire considérablement le nombre de visas attribués par les autorités françaises pour

Mayotte.

Ceci est apparu insuffisant aux « Forces vives » qui ont décidé mercredi le maintien des barrages.

Hier, ce sont les élus de Mayotte qui ont reçu les représentants des « Forces vives » au Conseil départemental. La priorité des élus est la levée des barrages. Compte tenu de leur nombre important, ces barrages posent un problème à la classe dominante car ils diminuent ses profits. Comme ces barrages ne sont pas tenus par des bandits mais par ceux qui votent aux élections et qui ont un pouvoir d'achat suffisant pour consommer, la classe dominante ne peut pas demander à Paris de les détruire par la force.

La tentative des élus est un échec, les barrages sont maintenus.

Les « étrangers » rendus responsables de la crise à la place de Paris

Cette classe dominante porte une lourde responsabilité dans la crise actuelle. En 1975, ses intérêts convergeaient avec ceux de Paris pour maintenir l'administration française à Mayotte.

La ligne de conduite de ses représentants politiques a toujours été de vendre à la population la promesse de l'intégration à la France, avec des avancées sociales et des revenus suffisants pour faire partie de la société de consommation à l'occidentale. Comme le temps a montré depuis des décennies que Paris n'a pas la volonté de débloquer l'argent nécessaire pour cette promesse, alors le discours désigne comme responsables de la crise ceux qui entrent sans visa à Mayotte. Ceci a cristallisé le débat sur cette diversion.

Près de 50 ans après le maintien de l'administration française à Mayotte, et 12 ans après que Paris a fait de Mayotte un département français, Mayotte est un département low-cost. Les droits sociaux sont nettement inférieurs au droit commun. L'état des infrastructures rappelle quotidiennement le sous-développement. Une des conséquences de cette administration française soutenue par la classe dominante est la montée de l'insécurité dans une île où la population est traditionnellement hospitalière et pacifique.

Oté

Zistoir d'tang é d'in gran ralé poussé dann landerneau rényoné !

Mézami, mi yèmré anparl azot in pé zistoir tang. Zot i koné tang, pti mizo konm i di, adoré pou la manzaye par la moityé d' bann rényoné, détèsté par l'ote moityé k'i yèmré pa oir pti zanimal-la an blan, an noir, konm an koulèr dsi zot zassyète.

Alor bien sir, dann Radio Freedom in gran sobatkoz téléfonik la éklaté avèk in pé pou di lo kontrèr d'sak lé zot i di é lé bien domaz sa i marsh konmsa pars mwinnoré profèr antann bann syantifik rante dan la danss pou anparl anou zanimal la, épi lo risk li néna pou disparète ou pou pa disparète, pou ète an trop ti nonb, osinonsa an tro gran nonm. antouléka in vré zétide syantifik.

Sak mwinnoré la antann sé ké néna a popré uite san pèrsone i shass tang issi la Rényon — antouléka néna uite san la désside pran zo pèrmi d'shass sète ané. San konté bien antandi bann brakonyé. K'i doizète nonbré konm bann shassèr ofissyèl d'après mwinnoré.

Problèm : néna in l'asosyasyon la désside domann anil la date la rouvèrtir la shass é tribinal la suiv azot é bann shassèr lé bandé an trante siss pars an pliss i prévoi i n nouvèl date pou rouvèr, zistoman la date tang an voi d'famiye i antèr é i oi pi azot avan plizyèr somenn, in moi d'ran. Sé dir si bann shassèr lé kontan d'sa.

Mézami, mi yèmré dir azot nou rényoné konm bann morissien, épi d'ote pèp ankor noute bann zansète la konète détruire la bio diversité zordi noute lé apopré dakor pou k'i présèrv la biodiversité — k'i présèrv vréman é k'i détrui pa anmass avèk lintanssion présèrvé.

Na suiv laktyalite pou oir koman sète istoir va évolyé... Mé oila ké sète aprémidi mi rouv mon radyo é kossa mi aparann ? Mi papran k'in ga la désside fé lélvaz tang — li fé sa dopi lontan é li gingn kant mèm ranpli son bouzaron — mé oila ké sépa kèl lotorité la désside anpèsh lélvaz tang é o kou issi pèrsone i konpran pi arien é anko kou bann syantifik — si mi tronpe pa — lé o zaboné abssan.

Alé ! mi kite azot panss sak zot i vé é mèm pa panss arien si zot i vé mé antanssion ni parl la natir — ni parl kékshoz frazil é k'i fo présèrvé.

A bon antandèr salu !

Justin